

INFORMATION

RECENSEMENT - ATTESTATION

Depuis le 1^{er} Janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de leur seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

La mairie vous remettra une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.

L'attestation de recensement vous sera réclamée pour l'inscription à la conduite accompagnée, ou tout concours.

Pour toutes questions vous pouvez prendre contact au

Centre du Service National

88, rue du pont St Martial

87000 LIMOGES

Téléphone : 05.55.12.69.72 ou 05.55.12.69.73

Mél : csn-lim-adm@defense.gouv.fr

Site internet : www.defense.gouv.fr/jdc

